

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE  
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 12 juin 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 12e jour de juin 2018 et à laquelle sont présents :

**Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette**

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est vingt heures.

Madame Noémie Ash est arrivé plus tôt donc nous lui demandons de faire sa présentation.

Huis-clos de dix-neuf heures trente à vingt heures.

**18-06-01 Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

**18-06-02 Adoption du procès-verbal;**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 8 mai 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

**18-06-03 Adoption des comptes et salaires du mois de mai 2018 :**

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de d'avril 2018 déjà payées au montant de 4 377.77\$ et les comptes à payés au montant de 20 132.59\$ vérifié par le maire Bruno boyer et le conseiller André Gauthier ainsi que les prélèvements au montant de 24 235.95\$ et les salaires nets au montant de 6 278.85\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 12 juin 2018

---

Secrétaire-Trésorière

**Période de question**

**Aucune question**

**18-06-04 Participation de la Ville de Belleterre au projet de la MRC de Témiscamingue pour la mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention :**

**Suite à la présentation de madame Noémie Ash présenté un peu plus tôt et**

**Considérant** l'obtention, par la MRC de Témiscamingue, d'un financement de 38 338 \$ en vertu du programme d'« Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'un projet d'embauche d'une ressource en santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;

**Considérant** la demande formulée par certains directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** les obligations de tout employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue s'engage à assurer la gestion du projet ainsi que la gestion de la ressource qui sera éventuellement embauchée;

**Considérant** que les coûts du projet seront facturés à parts égales parmi les municipalités participantes;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes de réalisation du projet;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur André Gauthier  
appuyé par Madame Nathalie Savard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de

- ❖ Participer au projet de mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;
- ❖ Défrayer les coûts du projet à parts égales avec les autres municipalités participantes.

**18-06-05**

**Ingenieur en commun:**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de faire partit des municipalités qui feront la demande de subvention pour l'ingénieur en commun. Si la demande de subvention est accordée nous déciderons alors si nous embarquons dans le projet.

**18-06-06**

**Services ambulanciers – Appui à la MRC de la Haute-Gaspésie :**

**Attendu que** le conseil de la Ville de Belleterre a pris connaissance de la résolution n° 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie;

**Attendu que** pour la Ville de Belleterre, les problématiques décriées par la MRC de la Haute-Gaspésie rejoignent les mêmes réalités;

**Attendu que** le maintien des horaires de faction peut occasionner de possibles ruptures de service ainsi que la sécurité de la population, étant donné les distances à parcourir entre les différents centres hospitaliers;

**Attendu que** la superficie du territoire et la répartition des services hospitaliers apportent un défi important pour la desserte des services ambulanciers et qu'une analyse particulière doit être considérée, cette réalité diffère largement des grands centres urbains et qu'en ce sens, les indicateurs du ministère de la Santé et des services sociaux doivent en tenir compte;

**Attendu que** la mise en place d'horaires à l'heure viendrait régler en grande majorité cette problématique;

Il est proposé par Diane Lefebvre  
appuyé par Guylaine Breton  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la résolution n° 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie;

❖ De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers;

❖ De transmettre cette résolution à : Monsieur Gaétan Barrette, Ministre de la Santé et des Services sociaux, à Monsieur Luc Blanchette, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à Monsieur Allen Cormier, Préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie, à Madame Claire Bolduc, Préfète de la MRC de Témiscamingue et à la Fédération québécoise des municipalités

18-06-07

**Engagement de la Ville de Belleterre concernant la mise en œuvre du projet financé grâce au programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI) :**

**Considérant** l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique, du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**Considérant que** le programme offre l'opportunité, pour chaque MRC, d'aller chercher un montant maximal de 205 000\$;

Considérant que la totalité des dépenses admissibles est défrayée par le programme soit :

<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE POUVANT ÊTRE ACCORDÉE AUX ORGANISATIONS ADMISSIBLES</b>	
<b>Volet 1</b>	<b>Paiement d'une somme forfaitaire de 5 000 \$ associée aux démarches visant l'établissement d'un PLIU.</b>
<b>Volet 2</b>	<p><b>Remboursement de certaines dépenses afin de soutenir les organisations admissibles dans l'acquisition de matériel destiné au sauvetage hors route.</b></p> <p><b>Le montant maximal pour ce volet est de 100 000 \$ par organisation.</b></p> <p><b>Montant de base</b>  <b>Montant maximal de 25 000 \$ pour les besoins essentiels en matériel et en équipement de sauvetage.</b></p> <p><b>Montant additionnel</b>  <b>Montant maximal de 75 000 \$ déterminé selon le budget disponible à la suite de l'analyse des besoins par un comité d'évaluation.</b></p> <p><b>Matériel et équipements de sauvetage admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Motoneiges;</li> <li>• Véhicules tout-terrain;</li> <li>• Remorques;</li> <li>• Traîneaux;</li> <li>• Équipements de télécommunication;</li> <li>• Planches dorsales;</li> <li>• Trousses d'urgences;</li> <li>• Équipement de protection individuel conforme aux normes en vigueur;</li> <li>• Équipement d'intervention sur le terrain (cordage, éclairage, matériel de signalisation, etc.).</li> </ul>

<b>Volet 3</b>	<p><b>Remboursement des dépenses relatives aux projets spéciaux liés au sauvetage hors route dont la mise en place d'exercices, la sensibilisation du public, la signalisation hors route et les projets structurants pour le milieu.</b></p> <p><b>Le montant maximal pour ce volet est de 100 000 \$ par organisation, déterminé selon le budget disponible à la suite de l'analyse des besoins par un comité d'évaluation.</b></p> <p><b>Dépenses admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rémunération du personnel municipal;</b></li> <li>• <b>Honoraires d'une ressource spécialisée;</b></li> <li>• <b>Frais de production et de distribution de dépliants ou de documents d'information adressés au public;</b></li> <li>• <b>Achat et installation de panneaux de signalisation d'urgence;</b></li> <li>• <b>Location de machinerie, d'équipement et d'outillage s'ils sont requis à la réalisation du projet ainsi que les frais liés à leur utilisation;</b></li> <li>• <b>Utilisation de machinerie, d'équipement et d'outillage municipaux s'ils sont requis à la réalisation du projet ainsi que les frais liés à leur utilisation.</b></li> </ul> <p><b>Toute autre dépense relative à la réalisation d'un projet pertinent à l'intervention d'urgence hors du réseau routier et ne figurant pas dans la liste ci-dessus peut faire l'objet d'une demande d'aide financière et sera analysée selon les besoins de l'organisation admissible et en fonction de la justification donnée.</b></p>
----------------	---

**Considérant** la formation d'un comité de travail, par la MRC de Témiscamingue, ayant pour objectif le dépôt d'un dossier de candidature au niveau de ce programme d'aide financière, puis la mise en œuvre du projet une fois retenu et financé;

**Considérant** la nécessité de la présence d'équipements et d'une équipe de sauvetage dans les quatre secteurs géographiques de la MRC, notamment l'est témiscamien;

**Considérant que** la ville de Belleterre a été identifiée, par le comité de travail de la MRC, comme étant l'endroit à privilégier en fonction de son emplacement géographique;

Considérant que la ville de Belleterre s'engage à collaborer avec les ressources de la MRC dans le cadre de ce présent projet;

**Considérant que** la MRC s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes à réaliser jusqu'à ce que la démarche soit complétée;

**Considérant que** l'ensemble des frais liés au déploiement des ressources sera entièrement assumé par la MRC de Témiscamingue;

**Considérant que** lors de sa séance régulière du conseil tenue le 4 octobre 2017, par résolution no N 17-10-10, la ville de Belleterre a manifesté son intérêt à entretenir, identifier la localisation et entreposer les équipements qui seront achetés par la MRC pour l'est témiscamien et de déployer les ressources nécessaires ayant les compétences requises afin de procéder aux interventions advenant une réponse positive suite au dépôt du dossier de candidature de la MRC;

**Considérant que** le projet est retenu et financé par le MSP à hauteur de 167 381\$ dollars.

### **En conséquence,**

Il est proposé par Monsieur Roger Phillips appuyé par Monsieur André Gauthier et résolu unanimement que

La ville affirme son soutien au projet, par le biais des actions suivantes :

- ❖ Entretien, identifier la localisation et entreposer les équipements qui seront achetés par la MRC pour l'est Témiscamien;
- ❖ Déployer les ressources nécessaires ayant les compétences requises afin de procéder aux interventions.

### **18-06-08 Équipement achats en communs :**

**Considérant que** la Ville de Belleterre a pris connaissance des équipements proposé par la municipalité de Béarn;

Considérant que nous n'avons pas besoin de tous les équipements qui seront disponible;

Considérant que nous aurons la possibilité de louer certain équipement que nous n'achetons pas

Il est proposé par Nathalie Savard

Il est résolu à l'unanimité

De contribuer pour l'achat d'équipement suivant :

- L'ensemble de travail en espace clos au montant budgétaire de 10 423.284
- La caméra pour l'inspection de conduites avec la pince émettrice 4" ainsi que la batterie rechargeable pour le générateur
- La remorque fermée usagée (obligatoire)

### **18-06-09 Proposition de règlement sur le cannabis :**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité la proposition pour le règlement sur le cannabis.

### **18-06-10 Soumission nettoyage Man Hole:**

Puisque nous n'avons reçu qu'une seule soumission;

Il est proposé par Diane Lefebvre et résolu à l'unanimité d'attendre à la prochaine réunion pour donner plus de temps au soumissionnaire.

### **18-06-11 Employé municipal :**

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité d'engager Monsieur Urbain Brouillard comme employé municipale.

Monsieur Brouillard débutera le 26 juin 2018 a 40 heur semaine soit du Lundi au jeudi et sur appelle le soir et fin de semaine en cas de bris majeur. Monsieur Brouillard devra signer un contrat de travail.

La Directrice générale le recontactera pour valider le salaire offert.

Après avoir parlé avec monsieur Brouillard et recontacter tous les conseillers par téléphone, le salaire offert sera de 23.00\$ l'heure pour une période d'essai de 3 mois. Suite au conseil d'octobre 2018, si monsieur Brouillard a compléter sa période d'essai avec satisfaction son salaire sera augmenté à 24.00\$ l'heure.

**18-06-12**      **Diffusion Rapport du maire :**

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de diffuser le rapport du maire dans notre petit journal le Jaseur.

**18-06-13**      **Avis de Motion code d'éthique et de déontologie des élus municipaux :**

Je, André Gauthier, conseiller au poste no 4 donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour l'adoption d'un code d'éthique pour les élus municipaux de la ville de Belleterre.

**18-06-14**      **Adoption du projet de règlement no 2018-128 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité d'accepté le projet de règlement no 2018-128 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui sera adopter le 8 mai 2018 à 19h30 au bureau municipal.

**Le Maire dépose son rapport**

**Discussion sur la remise des prix bénévoles de bibliothèque  
Monsieur Bruno Boyer et Monsieur Roger Phillips seront présent**

**18-06-15**      **Demande commandite CMET ET Festival de musique de Belleterre :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité d'accepté de donner 1000.00\$ au CMET et 2500.00\$ au Festival de Musique de Belleterre pour leurs activité estival.

Madame Nathalie Savard se retire des décisions concernant les 2 demandes puisque quelle fait partie des comités.

Madame Cécile Pichette se retire de la demande du CMET puisque quelle fait partie du comité.

**Discussion sur le calcium liquide qui sera étendu avant la St-Jean Baptiste**

Discussion sur l'achat de feu d'artifice pour la St-Jean Baptiste

**18-06-16**      **Projet sur l'approvisionnement en eau potable :**

**Attendu que** le conseil municipal désire compléter les travaux de mise aux normes pour l'approvisionnement en eau potable de la ville;

**Attendu que** ce projet sera subventionné par le MAMOT sous les programmes de la TECQ 2014-2018 et du PRIMEAU;

**Attendu que** la municipalité a procédé à des appel d'offres publiques pour la pré sélection de la filière de traitement et que le plus bas soumissionnaire conforme retenu est Chemaction;

**Attendu que** des essais pilotes ont été complétés et que les résultats sont positifs suite à une modification à la filière de traitement;

**Attendu que** le MDDELCC est prêt à accepter le rejet des eaux résiduaires sans traitement au réseau d'égout de Belleterre avec certains engagements à évaluer avec la municipalité. Concernant les engagements, par exemple, il y aurait éventuellement des éléments environnementaux à considérer (bonnes pratiques, pas de toxicité si le rejet est acheminé directement à l'environnement, suivi de l'effluent, mise en place éventuellement d'une station d'épuration, etc.)  
Bref, le MDDELCC pourra évaluer le tout lorsque le projet sera plus avancé.

**Attendu que** le MAMOT et le MDDELCC ont également pris connaissance du dossier et des résultats des essais pilotes;

**Attendu que** notre consultant recommande la filière de traitement modifiée de Chemaction suite aux résultats des essais pilotes et des discussions avec le MAMOT et MDDELCC;

**Attendu que** Chemaction a déposé une ventilation des coûts révisés de sa filière de traitement révisée et que le coût final (\$1 225 068.00) reste à négocier suite à l'acceptation des équipements proposés par Chemaction;

**Attendu que** Chemaction a déposé une estimation de l'évaluation des coûts d'opération de la filière de traitement (\$30 443.60);

**Attendu que** des modifications importantes seront apportées au volet 1 du programme PRIMEAU dans lequel le pourcentage subventionné sera plus important que le programme actuel;

**En conséquence**, il est proposé par Guylaine Breton  
Appuyé par Roger Phillips  
Et adopté unanimement,

**Que** le conseil municipal de Belleterre poursuivre le projet avec la filière de traitement modifiée de Chemaction et complète la négociation pour les coûts de l'ensemble de la filière de traitement;

**Que** le conseil municipal poursuivre les négociations avec Chemaction sur le montant final du contrat à prévoir et qu'il soit accepté par le MAMOT;

**Que** le conseil municipal payera immédiatement à Chemaction la somme de \$53 356 (avant taxes) pour l'essai pilote de base qui était incluse au contrat initial;

**Que** le conseil municipal payera immédiatement à Chemaction la somme de \$15 313 (avant taxes) pour l'essai pilote complémentaire et qui est payable en plus de l'essai pilote prévu au contrat initial;

**Que** le conseil municipal de Belleterre refuse de payer le montant additionnel de \$31 844 demandé par Chemaction pour le pilotage au contrat initial;

**Que** les montants du pilotage payés à Chemaction soit présentés sous le programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** le conseil municipal obtienne les avis écrits du MAMOT et du MDDELCC pour poursuivre le projet;

**Que** le conseil municipal s'engage à payer les coûts d'immobilisation et d'opération;

**Que** le conseil municipal autorise SNC Lavalin Stavibel inc. à compléter la conception, les plans et devis et estimations des coûts du projet lorsque les négociations avec Chemaction seront complétées et que le MAMOT aura donné son accord.

**Que** le conseil municipal envisage la possibilité de présenter une demande de subvention sous le programme PRIMEAU pour le volet 1 – Plans et devis si le pourcentage de subvention est plus élevé que le programme actuel;

**Période de question**

**Aucune question**

**18-06-17**

**Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par André Gauthier et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures trente-cinq lorsque les délibérations prennent fin.

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière  
Directrice-générale